

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

## **PROCES-VERBAL de la REUNION du COMITE DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 13 juin 2019**

- 1- Approbation des procès-verbaux des comités directeurs des 2 février et 21 mai 2019
- 2- Finances
  - Budget ajusté 2020
  - Tarifs des mutations
- 3- Modification de la date de l'assemblée générale prévue en mars 2020
- 4- Organisateur de l'édition 2020 de la Coupe de France des Régions
- 5- Organisateur du Championnat de France 2020 longue distance
- 6- Organisateur du Championnat de France 2021 d'aviron de mer
- 7- Modification des annexes suivantes du Règlement intérieur :
  - 7-1 Code des régates
  - 7-2 Code des régates en mer
  - 7-3 Code des compétitions d'aviron indoor
  - 8 Règlement de l'arbitrage
  - 9 Règlement des mutations
  - 10 Règlement des championnats et critères
- 8- Statuts types des comités départementaux
- 9- Cahier des charges des régates labellisées en mer
- 10- Point sur le haut niveau
- 11- Commission : informations et propositions
- 12- Autres dossiers en cours
- 13- Affiliation
- 14- Questions diverses

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Jacques DECREIEM	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur	
Total : 18 votants		
Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
	Alain TELLIER	Président de la Ligue Centre
Excusés :	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
	Michel LAGAUZERE	Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue PACA

JJ. Mulot préside la séance et ouvre les débats à neuf heures.

Le Président rappelle qu'à l'issue d'un vote dématérialisé en mars dernier, les modifications apportées aux règles de sélection junior ont été approuvées par le comité directeur par 27 voix (27 votants).

### **1. Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs des 2 février et 21 mai 2019**

JJ. Mulot soumet à l'approbation les procès-verbaux des comités directeurs des 2 février et 21 mai 2019.

LES PROCES-VERBAUX DES COMITES DIRECTEURS DES 2 FEVRIER ET 21 MAI 2019 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE (17 votants/17présents).

### **2. Finances**

#### **• Budget ajusté 2019 (annexes 1 à 4 )**

D. MARCHANDEAU commente les documents de comptabilité analytique 2019 relatifs au budget 2019 ajusté.

Il distribue un document format A3 sur lequel figure 3 colonnes (Annexe 1) :

Colonne 1 – Budget voté lors de l'AG qui s'est déroulée à Deauville

Colonne 2 – Budget ajusté 2019

Colonne 3 – Ecart entre le budget AG et le budget ajusté

Il distribue et commente également deux documents (Annexes 2 et 3) format A3 :

Document 1 – Explications des écarts pour les produits

Document 2 – Explications des écarts pour les charges

Et enfin il distribue un autre document (Annexe 4) détaillant tous les principaux coûts des différentes actions.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE BUDGET AJUSTÉ (17 voix/17 présents).

#### **• Tarif des mutations (annexe 5)**

Il est proposé de ne pas changer les tarifs en cours, qu'il s'agisse des droits de mutation ou des indemnités de mutation des sportifs de haut niveau.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE FAIT QUE LES TARIFS DE MUTATIONS RESTENT INCHANGÉS (17 voix/17 présents).

### **3. Modification de la date de l'assemblée générale prévue en mars 2020**

JJ. Mulot indique que la date du championnat de France longue distance est finalement fixée au 14 et 15 mars 2020. Il est donc proposé de décaler au 21 mars la date de l'assemblée générale prévue initialement le 14 mars 2020.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (17 voix/17 présents) LA DATE DU 21 MARS 2020 POUR LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE.

JJ. Mulot indique qu'il faut maintenant déterminer le lieu de cette assemblée générale et rappelle que celle-ci verra pour la première fois la présence des représentants des comités départementaux.

Il rappelle aussi que les présidents de ligues ont exprimé le souhait que les assemblées générales de la fédération continuent à être décentralisées et il exprime également la nécessité de retenir un lieu plutôt central et bien desservi par les transports pour favoriser la présence du plus grand nombre de participants

JJ. Mulot propose de choisir entre trois solutions :

- organisation de l'AG sur Paris, au CNOSF ou dans un autre lieu,
- organisation dans une grande ville bien desservie par les transports,
- appel à candidature aux structures comme par le passé.

Après discussion, il est décidé qu'un appel à candidature sera lancé à travers la prochaine note infos fédérale.

La date de l'assemblée générale électorale organisée fin 2020 sera quant à elle fixée ultérieurement.

#### **4. Organisateur de l'édition 2020 de la Coupe de France des régions**

L'édition 2019 a été très bien organisée par l'AS Mantes et bien appréciée par les ligues et l'ensemble des sportifs.

Le Bureau propose d'organiser l'édition 2020 selon les mêmes principes (programme, indemnités) qu'en 2019.

Trois clubs ont accepté de se porter candidats à l'organisation de la Coupe de France 2020 : l'AS Mantes, l'AS Gérardmer et le CSN Brive. Le bureau a souhaité que chaque président de ligue soit consulté sur le choix de l'organisateur et il en est résulté une légère préférence pour l'AS Mantes.

Le Bureau propose donc que l'édition 2020 de la Coupe de France des Régions se déroule à Mantes.

JJ. Mulot remercie l'AS Gérardmer et le CNS Brive de leur candidature.

ML. Copie évoque la sollicitation importante des arbitres d'Ile-de-France sur beaucoup de manifestations nationales.

J. Bregal indique que les arbitres sont consultés en début de saison pour porter leur choix d'arbitrage sur les manifestations nationales. Il est vrai qu'au vu des lieux des championnats nationaux 2019, les arbitres franciliens ont été souvent sollicités pour des raisons budgétaires.

D. Marchandau précise qu'un budget annuel de 60 000 euros est défini pour 2019 concernant l'arbitrage. Il félicite le travail de J. Bregal pour respecter le budget alloué.

#### **5. Organisateur du Championnat de France 2020 longue distance**

G. Purier présente et commente le document concernant le nouveau championnat de France longue distance organisé les 14 et 15 mars 2020 (Annexe 6).

JJ. Mulot s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir ce championnat à des rameurs étrangers. Le groupe de travail, piloté par Vincent Busser, ayant initié cette manifestation y est favorable. Après discussion, il n'est cependant pas souhaité d'ouvrir cette manifestation aux rameurs étrangers pour cette première édition.

Il est important d'intéresser et de mobiliser les clubs pour cette manifestation qui est ouverte aux catégories J18, senior, universitaire et master.

C. Vandenberghe : des points pour le classement performance sont-ils envisagés ?  
Des points en J18 et en senior pourraient être attribués spécifiquement pour cette manifestation.

Après discussion, il apparaît nécessaire d'organiser cette première édition et de prendre le temps de la réflexion avant d'éventuellement intégrer ce championnat dans le classement performance pour les saisons futures.

Il est donc décidé que pour la première édition aucun point ne sera attribué.

A. Tellier demande si les équipages partiront deux par deux.  
Les modalités de courses seront étudiées avec l'organisateur et le corps arbitral.

P. Trichet : des organisateurs potentiels sont-ils connus pour cette première édition ?

Les Régates Mâconnaises ont été sollicitées pour l'organisation 2020 mais un appel à candidature sera effectué pour les éditions à venir.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNA A 17 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION LE CLUB DES REGATES MACONNAISES ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT DE FRANCE LONGUE DISTANCE 2020.

## **6. Organisateur du championnat de France 2021 d'aviron de mer**

Un appel à candidature a été lancé. Trois lettres d'intention ont été reçues par la fédération :

- Aviron Brestois et Yole Club Brest Iroise
- Aviron Agathois
- Aviron Club du Ponant La Grande-Motte

Des discussions vont débiter avec ces organisateurs potentiels afin qu'ils constituent un dossier de candidature sur lequel le comité directeur pourra se prononcer en octobre 2019 pour les éditions 2021 et 2022.

Il sera indiqué à ces candidats que la préférence de la fédération pour 2021 est d'aller sur la Méditerranée car les trois éditions de 2018, 2019 et 2020 de ce championnat se seront déroulées dans l'ouest ou le nord-ouest de la France.

## **7. Modification des annexes suivantes du règlement intérieur**

### **• 7-1 Code des régates (annexe 7)**

JJ. Mulot précise que les modifications proposées ont été adressées à l'ensemble des membres du comité directeur.

Il commente ces modifications et plus particulièrement celle de l'article 10 concernant la pesée des rameurs poids légers.

Des demandes ont en effet été exprimées par des athlètes de l'équipe de France s'étonnant que le règlement français ne soit pas identique au règlement FISA.

Le code FFA spécifie que les rameurs poids léger sont, pour chaque épreuve, pesés chaque jour de compétition au plus tôt deux heures et au plus tard une heure avant la première course à laquelle ils participent. Le code FISA prévoit quant à lui que les rameurs poids léger sont pesés au plus tard une heure et au plus tôt deux heures avant la première manche de chaque épreuve à laquelle ils participent, chaque jour de compétition.

Lors du championnat de France bateaux courts 2019, certains rameurs poids léger ramaient seulement le vendredi après-midi et d'autres ramaient le vendredi matin et le vendredi après-midi. Ces derniers ont été pesés le matin seulement et les autres l'après-midi seulement conformément au code FFA alors qu'ils auraient tous été pesés le matin suivant le code FISA, ce qui aurait été plus équitable.

Il est donc proposé d'ajouter dans cet article 10 :

*"Nonobstant (ou En dépit de ou Indépendamment de) ce qui précède, si deux courses de la même épreuve ont lieu le même jour de compétition et si certains rameurs de la deuxième course ne sont pas obligés de courir dans la première course ce même jour, ces rameurs de la deuxième course doivent être pesés en même temps que les rameurs de la première course."*

L'avis de la commission des compétitions a été sollicité. Elle ne souhaite pas modifier la réglementation actuelle et a émis un avis défavorable à cette modification proposée.

J. Bregal précise qu'un choix doit être fait : si on applique les règles FISA, celles-ci doivent être appliquées pour tous nos règlements.

Une discussion a lieu sur le fait que certains rameurs sont dispensés d'une course le vendredi, ce qui n'est pas équitable pour un championnat de France. Il en ressort la nécessité de bien débriefer le programme du Championnat de France bateaux courts 2019 avant d'établir la réglementation 2020.

JJ. Mulot indique qu'il souhaite suivre l'avis de la commission des compétitions car la modification proposée concerne essentiellement une compétition en particulier en risquant d'accentuer sur cette compétition la disparité entre les sportifs de l'équipe de France qui ne courent qu'une fois le vendredi et les autres qui courent deux fois.

LE COMITE DIRECTEUR REFUSE PAR 17 VOIX CONTRE UNE LA MODIFICATION PROPOSEE DE L'ARTICLE 10.

Puis,

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES AUTRES MODIFICATIONS APORTEES AU CODE DES REGATES 7-1 (18 VOTANTS).

- **7-2 Code des régates en mer**

Ce code, dans lequel sera introduit le Beach Rowing, sera étudié ultérieurement.

- **7-3 Code des compétitions d'aviron indoor (annexe 8)**

V. Busser indique que les modifications proposées ont été adressées à tous les membres du comité directeur. Il commente ces modifications et précise que ce code concerne toutes les manifestations.

A la page 6, l'ajout de la phrase :

"Tout appareil permettant de communiquer avec l'extérieur est interdit lors des compétitions" n'est pas retenu et sera supprimé dans la version du code définitive.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES MODIFICATIONS DU CODE DES COMPETITIONS D'AVIRON INDOOR 7-3 (18 VOTANTS).

#### • 8 Règlement de l'arbitrage (annexe 9)

Les modifications proposées ont été également adressées à tous les membres du comité directeur.

JJ. Mulot passe en revue ces modifications.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE L'ARBITRAGE (18 VOTANTS).

#### • 9 Règlement des mutations (annexe 10)

JJ. Mulot commente les modifications proposées qui ont été adressées à tous les membres du comité directeur.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES MUTATIONS (18 VOTANTS).

#### • 10 Règlement des championnats et critères (annexe 11)

JJ. Mulot commente les modifications proposées qui ont été adressées à tous les membres du comité directeur.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS (18 VOTANTS)

### 8. Statuts-types des comités départementaux (annexe 12)

JJ. Mulot rappelle que suite à l'assemblée générale de mars 2019, de nouveaux statuts-types applicables aux comités départementaux doivent être établis et votés par le comité directeur.

Un courrier sera prochainement adressé aux comités départementaux pour leur indiquer la nécessité de mettre en conformité leurs statuts avec ces statuts-types.

F. Banton évoque l'article 3 – Cotisation : pourquoi fixer la durée de la saison sportive comme année de référence pour les tarifs de cotisation alors que certains comités départementaux fonctionnent en année civile ?

JJ. Mulot propose alors de modifier cet article comme suit :

"La cotisation annuelle des associations est fixée, dans le respect des prescriptions de la FFA, par l'assemblée générale du comité départemental sur proposition du comité directeur. "

Cette proposition est validée à l'unanimité.

JJ. Mulot rappelle que les comités départementaux devront dorénavant élire lors de leurs assemblées générales des représentants aux assemblées générales fédérales et, dans cette perspective, la fédération a souhaité mettre à jour ses informations sur les comités départementaux. Elle leur a demandé de lui fournir, conformément aux règlements fédéraux, leurs

derniers statuts, le PV de la dernière AG, le bilan financier et la composition actuelle des instances dirigeantes.

35 comités départementaux seulement ont envoyé les informations. Plus de 40 n'ont pas encore répondu à ce jour. Des relances sont fréquemment effectuées et restent hélas sans réponse. La fédération devra prendre des mesures si les comités départementaux ne se mettent pas en conformité.

JJ. Mulot sollicite à nouveau l'aide des ligues sur ce dossier.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LES STATUTS TYPES DES COMITES DEPARTEMENTAUX (18 VOTANTS).

## **9. Cahier des charges des régates labellisées mer (annexe 13)**

L'appel à candidature pour les régates 2020 a été lancé en avril 2019 avec le cahier des charges validé en bureau en avril dernier.

Ce cahier des charges a été adressé aux membres du comité directeur et doit être validé par le comité ce jour.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LE CAHIER DES CHARGES DES REGATES LABELLISEES MER (18 VOTANTS).

## **10. Point sur le haut niveau**

P. Ranvier dresse un bilan intermédiaire de la saison.

### **• Secteur Senior**

La première sortie internationale lors du championnat d'Europe à Lucerne se termine avec des résultats peu satisfaisants dans l'ensemble.

3 bateaux ont atteint la finale A avec le 2xPLF qui confirme les attentes de l'encadrement en terminant 2<sup>ème</sup>.

Le 4x HPL effectue une belle performance.

Le 2xHTC termine à la 6<sup>ème</sup> place, ce qui est peu satisfaisant.

Le DTN souligne que le programme d'entraînement ne prévoit pas une préparation spécifique pour le championnat d'Europe. Seul le championnat du monde est la finalité de ce programme. Il est nécessaire de continuer à faire confiance au programme de préparation.

Globalement, il y a peu de résultats positifs, bien que le championnat d'Europe ne constitue pas un objectif prioritaire.

La hiérarchie des embarcations françaises est cependant respectée au regard du travail réalisé en stage, il n'y a pas de contre-performance d'un équipage par rapport aux autres. C'est le groupe dans son ensemble qui est en retrait par rapport à une concurrence internationale déjà bien affûtée.

Quelques déceptions plus marquées avec le 1xSH, le 2-SF et le 2xHPL

Pour le 4-HTC : l'encadrement a du mal à trouver la bonne composition pour cette embarcation. Deux équipages seront inscrits Poznan.

Le 4XHTC fait une performance relativement satisfaisante au vu de sa composition très récente.

Le 4xSF termine 7<sup>ème</sup> sur 8 équipages engagés : il faut relativiser cette performance en fonction de la jeunesse des filles qui le composent.

Le 1xSF : le résultat n'est pas satisfaisant.

Le 2xSF et le 2x HPL : de nouveaux essais de compositions seront effectués à Poznan avec deux équipages dans chacune de ces spécialités.



Rappelons que l'objectif ultime reste le championnat du monde.

Un 2-FU23 et un deuxième 1XH seront alignés lors de la prochaine Coupe du Monde.

La priorité pour 2019 est de qualifier des embarcations pour les JO de 2020.

P. Ranvier rappelle que la faible densité de nos effectifs ne permet que peu de modification, par conséquent de capacité d'optimisation de la composition des équipages.

JJ. Mulot indique que chacun attend les résultats de Poznan et il se dit inquiet pour la suite de la saison.

P. Ranvier rappelle que Lucerne était la première sortie internationale. Poznan n'est qu'une étape et la préparation des équipes devra monter en puissance jusqu'au championnat du monde.

V. Busser indique que les marges de progression sont restreintes quand un équipage se retrouve en finale C et d'autres en finale B.

A. Nottelet-Tollard alerte le comité sur la baisse de moral des sportifs. Certains sportifs se sont retrouvés en difficulté faute de parcours. Elle rappelle que la régata de sélection devait être faite pour préparer plus en amont les équipages et que l'on constate aujourd'hui que celle-ci n'a pas été un atout dans la préparation.

P. Ranvier rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place de nouveaux dispositifs quand on constate que le système s'essouffle. Pour le moment, force est de constater que la régata de sélection aux lendemains des bateaux courts n'a rien apporté. Il faut être patient et faire le bilan à la fin de la saison.

T. Renault pense qu'il ne faut pas attendre Linz pour faire un premier bilan et effectuer des changements semble nécessaire.

A Tixier : ne peut-on pas imaginer de se mettre dans la configuration de préparation de la régata de sélection dès maintenant ?

P. Ranvier précise qu'un point sera fait après Poznan sur les orientations à prendre pour cette fin de saison et 2020 tant sur les seniors A que les U23.

C. Vandenberghe : il faut attendre les championnats du monde, tirer les conséquences et prendre les décisions adéquates.

#### • Secteur junior

La régata de sélection se déroulera à Libourne et définira les collectifs des équipes de France A et B.

Des équipages se préparent sur les pôles.

Un bilan sera effectué à l'issue de cette régata qui est une nouvelle étape du chemin de sélection pour cette catégorie.

#### • Secteur handi-aviron

Le collectif a pris part à la régata de Gavirate.

P. Ranvier revient sur les résultats qui sont un peu en retrait par rapport à l'an passé.

Là aussi, la concurrence se renforce assez significativement.

S. Tardieu a fait part de son souhait d'arrêter sa carrière et d'accompagner C. Lavigne dans sa préparation quotidienne.

P. Bouge et C. Lavigne seront associés en double.

C.Vandenberghe demande si le 2xFPL doit s'aligner à Poznan en rappelant les difficultés rencontrées l'an passé.

P. Ranvier précise que la configuration n'est pas la même que l'année passée. Les sportives sont mieux accompagnées et suivies.

Ce bateau manque un peu d'expérience de compétitions, il est donc nécessaire qu'elles prennent part aux compétitions afin d'effectuer des parcours, mais nous restons attentifs à leur état.

## **11. Commissions : informations et propositions**

### **• Commission des arbitres**

J. Bregal communique quelques informations :

- période de renouvellement des arbitres PCRA,
- trois PCRA arrêtent leur fonction : Grand-Est, AURA et PACA,
- concernant l'Open d'Arcachon, J. Bregal fait part de sa difficulté à recruter des arbitres pour cette manifestation positionnée en fin de saison,
- collaboration avec P. Goudet concernant le rôle des escortes et des délégués dopage.

### **• Commission médicale**

JJ. Mulot évoque la réglementation pour les surclassements de J16 et J17 en championnats nationaux et l'obligation dans ces cas d'un électrocardiogramme dès la saison 2020. Les modalités précises seront communiquées prochainement.

Concernant l'utilisation de bronchodilatateurs, la commission médicale précisera prochainement ses préconisations et un article sera consacré à ce sujet sur le site de la MAP (Mission d'Aide à la Performance).

### **• Commission des compétitions**

T. Renault précise que la commission va débiter son travail sur la réglementation sportive 2020.

Un bilan des championnats sera effectué. T. Renault communique quelques éléments :

- nombre d'engagés 2019 :
  - Championnats de zones J16 : de nouveau en baisse soit -8% par rapport à l'an passé avec 1327 engagés pour cette année. Cela reflète une réelle pénurie dans cette catégorie.
  - Championnats de France senior et J18 : en J18, participants en augmentation car les championnats de zones ont été supprimés. Chez les seniors, baisse due au fait que les J18 ne peuvent courir en senior.
- Globalement une tendance à la baisse de participation aux compétitions.

A. Tellier constate que dans les clubs les J16 pratiquent de plus en plus sans souhaiter faire de compétitions.

### **• Commission scolaire**

A. Nottelet-Tollard reprend les thèmes évoqués par la commission lors de sa réunion du 25 mars dernier :

- Rame en 5<sup>ème</sup> : pour 2019, plus de 1 100 classes inscrites en ligne reste un objectif avec un grand challenge : 2024 classes en 2024
- contenus d'enseignement destinés aux jeunes scolaires
- outils pédagogiques
- génération 2024 / JO Paris 2024
- idées d'articles pour la revue EPS
- partage d'expérience sur le site scolaire

### **• Commission universitaire**

ML. Copie précise que 4 universités participeront au championnat d'Europe universitaire 2019.

### **• Commission aviron de mer**

Une réunion de la commission aviron de mer s'est tenue à Dieppe le 25 mai.

Le championnat de France 2019 s'est bien déroulé avec une forte participation.

- **Commission indoor**

La fédération organisera en février prochain le Championnat du Monde Indoor 2020 en même temps que le Championnat de France.

Un comité d'organisation vient d'être créé.

- **Commission promotion-communication**

E. Notin informe que Yannick Bersot a quitté ses fonctions. Il a été remplacé par Pauline Parsy.

France O diffusera le 16 juin un reportage sur l'aviron.

- **Commission tourisme et loisir sportif**

M. Scotton précise que la procédure de labellisation des randonnées sera lancée prochainement.

La commission souhaite initier une manifestation "La Randonnée de l'année" afin de dynamiser cette activité et de promouvoir l'aviron en s'appuyant sur un organisateur existant. Le cahier des charges correspondant est en cours d'écriture.

- **Développement durable**

P. Trichet précise que H. Gigleux et J. Lequeux travaillent sur des outils à développer au sein du siège fédéral afin de s'impliquer davantage dans le développement durable.

## 12. Autres dossiers en cours

- **Candidatures aux organisations internationales**

Le CN Libourne a postulé pour 2021, 2022 et 2024 à l'organisation du Mondial Master FISA.

Le CSN Brive a candidaté pour le Championnat d'Europe Junior en 2021, 2023 ou 2024.

Gravelines US avait déposé un dossier pour l'organisation du Championnat d'Europe senior mais cette candidature a dû être retirée faute de financements.

- **Campagne ANS 2019**

Les structures déposent leur dossier.

Il semble que bon nombre n'aient pas pris connaissance des documents fournis par la FFA.

Le comité d'éthique et de déontologie se réunira le 19 juin pour examiner les modalités d'organisation de l'étude des dossiers.

Des réunions d'information se sont tenues en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie, en AURA et en LIFA en présence de JJ. Mulot et D. Marchandau.

- **CTS**

Deux personnes viennent d'être désignées par la Ministre afin de lui faire des propositions sur le sujet des cadres techniques. Les fédérations devraient être interrogées dans ce cadre.

JJ. Mulot informe qu'il a été auditionné au Sénat, avec trois présidents de fédérations, sur l'article 28 d'un projet de loi prévoyant le détachement d'office des fonctionnaires d'état. Les présidents présents ont demandé que cet article soit modifié afin de ne pas s'appliquer aux CTS.

A noter également que l'association professionnelle des IG du MS a fait un recours auprès du Conseil d'Etat contre la création de l'Agence Nationale du Sport.

## 13. Affiliations

LE COMITE DIRECTEUR PROCEDE À L'UNANIMITE (16 présents) :

- **Affiliations**

1 Aviron Villeneuve-sur-Yonne (Ligue Bourgogne-Franche-Comté)

2 Association des Sports et Loisirs Nautiques de Saint-Pierre (Ligue Martinique)

- **Changement de nom**

1 UR Yoko Aviron devient Ur Yoko Aviron Trainière Ur Joko Arraun Elkarte

- **Radiation :**

1 Aviron Club de Kourou (Ligue de Guyane)

#### **14. Questions diverses**

- **Comité directeur**

Le vendredi 4 octobre après-midi (14h00) et samedi 5 octobre 2019 à 9h00.

Le samedi 23 novembre 2019

- **Réunion des présidents de ligues**

Le vendredi 22 novembre 2019 (14h00)

- **Blocage des licences**

F. Banton souhaite avoir connaissance des recours possibles pour une structure afin d'interdire à un pratiquant jugé dangereux de se licencier.

JJ. Mulot indique que seule la FFA est autorisée à travers la saisine de son organe disciplinaire à appliquer ce type de sanction.

- **Aiguebelette**

A. Tellier souhaite connaître l'avancée du dossier concernant Aiguebelette.

JJ. Mulot rappelle que suite à l'appel il n'est pas nécessaire de démonter tout ce qui est dans l'emprise du lac.

La procédure de permis de construire est à refaire. Le Lac d'Aiguebelette est devenu une réserve naturelle régionale et est désormais géré par la Région. C'est donc maintenant celle-ci qui doit reprendre cette procédure et non plus le Département.

Des réunions de dialogue sont organisées en ce moment avec les différentes associations locales parties prenantes de l'opération.

- **J15-J16**

Il est précisé que la distance des championnats pour les J15-J16 reste sur 1500 m excepté pour l'indoor.

- **Délégués aux AG FFA**

JJ. Mulot revient sur la question d'A. Tellier lors de la dernière AG fédérale, à savoir si un délégué de ligue à une AG FFA pouvait en même temps être délégué de comité départemental. A ce jour, cela est possible mais la FFA souhaite qu'une modification du règlement intérieur interdisant ce cumul de mandat de délégué soit votée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, P. RANVIER, G. PURIER*